

## Des informations, des conseils

### Vous bénéficiez des aides aux temps libres

en fonction :

- ◇ de votre situation,
- ◇ de votre **quotient familial**,
- ◇ de **l'âge de vos enfants**,
- ◇ si vous avez perçu une **prestation familiale** en janvier 2023 ou **l'allocation de rentrée scolaire 2022**.

- ◇ votre situation professionnelle et/ou familiale change, vous pouvez ouvrir des droits. N'hésitez pas à en faire la demande à la Caf par mail: [atl@caf70.caf.fr](mailto:atl@caf70.caf.fr)
- ◇ vous êtes agent de l'Etat et des établissements publics (la Poste, et France Télécom), adressez-nous une attestation sur l'honneur du non cumul des aides

Toutes les informations sur les aides aux temps libres se trouvent sur le [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

caf.fr



Du 03/01/2023

au 07/01/2024

# Aides aux temps libres

*Tous les ans, je voudrais que ça recommence !*

### Votre enfant est bénéficiaire :

1. **La Caf vous informe**
2. **Demandez à la Caf votre notification de droits**

[atl@caf70.caf.fr](mailto:atl@caf70.caf.fr)

# Des aides pour les enfants et les jeunes âgés de 3 à - de 18 ans Pendant les vacances scolaires

Quotients	Accueil de loisirs sans hébergement sans repas	Accueil de loisirs sans hébergement avec repas	Accueil de loisirs avec hébergement avec repas, 1 à 4 nuits
De 0 à 500 €	7€/J	10€/J	15€/j
+ de 500 à 600 €	5€/J	8€/J	13€/J
+ de 600 à 700 €	4€/ J	6€/J	11€/J
+ de 700 à 800 €	3€/J	5€/J	10€/J
De 800 à 1100 €	2€/J	4€/J	9€/J



**Aides gérées par deux associations**  
**Prenez directement contact avec elles**

Association familiale de VESOUL		la Jeunesse au Plein Air 70 (JPA)	
Les séjours de vacances dans une famille d'accueil (à partir de 4 nuits consécutives)		Les vacances collectives (colonies, camps, accueil de scoutisme)	
Quotient	Pas de distinction de QF	De 0 à 500 €	De 500 à 800 €
Aides Caf	12€ par jour	15 € par jour	10 € par jour



**Pour bénéficier des aides aux temps libres**

- demandez à la Caf votre notification de droit à l'adresse suivante : [atl@caf70.caf.fr](mailto:atl@caf70.caf.fr)
- transmettez la notification à la structure d'accueil
- Le centre de loisirs déduira directement l'aide de la facture